

C'est surtout dans nos provinces démembrées de l'ancien royaume de Bourgogne, d'Arles ou de Vienne, provinces comme perdues jadis entre la France et l'Empire et qui avaient donné naissance à une foule de seigneuries de franc-alleu, que cette politique est curieuse à observer. A peine les comtes de Savoie, de Viennois, du Forez, d'Auvergne, de Forcalquier et les sires de Beaujeu et de Bourbon commencent-ils à surgir au-dessus des nombreux seigneurs indépendants qui les environnent, qu'on les voit employer toute leur habileté, toute leur puissance à transformer le régime féodal à leur profit. C'est d'abord les seigneurs de franc-alleu qu'ils s'efforcent de soumettre à leur suzeraineté, en saisissant toutes les occasions d'en obtenir l'hommage. Cette transformation de terres de franc-alleu en fiefs est l'objet d'une foule de transactions intéressantes à étudier dans les titres, et l'on peut juger du prix que les grands feudataires y attachaient par les sacrifices qu'ils s'imposaient souvent pour l'obtenir. Puis, une fois le fief établi, ce sont de nouvelles instances, de nouvelles transactions, de nouveaux sacrifices pour le dépouiller de ses droits supérieurs, pour lui enlever son caractère baronnie, pour retirer au possesseur du fief le commandement militaire du contingent féodal, pour transformer la terre de toute justice en terre de moyenne et basse justice ou en seigneurie purement directe ou censive, enfin pour remplacer les officiers des seigneurs par les officiers du comte, et placer la seigneurie ainsi diminuée sous la juridiction de la châtellenie voisine ou en faire une nouvelle châtellenie. De sorte que quand l'état du grand feudataire lui-même est, à son tour, absorbé d'une manière ou d'une autre dans le domaine royal, la transformation politique depuis longtemps préparée s'accomplit sans peine. Les officiers des ducs, comtes ou barons deviennent des officiers